

# CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

## du 20 février 2002

### PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 13/02/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 13/02/2002

**Le mercredi 20 février**

**de l'année deux mille deux, à 18 h 00**

en la Salle de Conférence de la Technopolé Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	<i>Présents</i>	<i>Excusés</i> <i>Procuration à :</i>	<i>Absents</i>	<i>NOM, PRENOM</i>	<i>Présents</i>	<i>Excusés</i> <i>Procuration à :</i>	<i>Absents</i>
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle	X		
M. SOURROUILLE Jean- Paul (Vice-Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean-Pierre (Vice-Président)		M. CAULE		Mme LOPEZ Maria		M. LEMIRE	
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean-André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe	X		
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	M. ESTRADE Philippe	X		
M. FATH Bernard (Vice- Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier			X
Mme SECCO Danièle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre-Jean (Vice-Président)	X			M. OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre	X		
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis		Mme BUORO	
M DANNE Philippe	X			M. BOYER Alain	X		
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel		M. GILLARD	
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain	X			Mme GARBAY Dominique	X		
M. CAULE Jean-Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette	X		
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard	X		
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYÉ Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis			

Madame CHENNA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

## Compte-rendu synthétique des décisions

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
	Procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2002	Adopté à l' <u>unanimité</u>
	Instance de la commune de Cadaujac contre la Communauté de Communes (délibération du conseil du 18/12/2001). Autorisation de défendre – Avocat de la Communauté de Communes : Maître GUILHAUME	<i>Adopté par 36 voix Pour 7 ne prenant pas part au vote (délégués de Cadaujac et de La Brède)</i>
	Déclaration de Monsieur ROUSSELOT, Maire de Cadaujac, relative à la motion votée par le Conseil de Communauté du 16 janvier 2002	Sera consignée sur le procès-verbal
2002/12	Installation des Commissions (Les Communes de La Brède et Saint Selve n'ont présenté aucun délégué)	<i>Adopté par 37 voix Pour et 6 ne prenant pas part au vote (délégués de La Brède et de Saint Selve)</i>
2002/13	Commission d'évaluation des charges : installation	Retiré de l'ordre du jour (la commune de Cadaujac n'ayant pas désigné ses représentants)
2002/14	Débat d'Orientations Budgétaires 2002 (rapporteur : M. CONSTANT)	Le Conseil a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires (pas de vote conformément à la loi)
2002/15	Tableau des effectifs	<i>Adopté par 40 voix Pour et 3 Abstentions</i> (délégués de La Brède)
2002/16	Projet NATURA 2000 – Avis	<i>23 voix Pour avis favorable</i> sous réserve : <i>13 voix avis défavorable</i>  <i>3 Abstentions</i>
2002/17	Reversement aux Communes d'une quote-part 1/12 – Taxe Professionnelle	<i>Adopté à l'<u>Unanimité</u></i>

## Compte-rendu analytique

En ouvrant la séance, Monsieur le Président accueille avec plaisir les représentants de la commune de Cadaujac (MM. ROUSSELOT, MARTIN, BALAYÉ et Mme BOURROUSSE en tant que délégués titulaires et MM. BLANC, LAFEYCHINE et Mmes CASTANIER et ROUSSELOT en tant que délégués suppléants).

Il rappelle qu'il avait saisi Monsieur le Sous-Préfet du problème de la désignation des délégués. Ce dernier a par lettre du 6 février 2002 fait savoir qu'il convenait de convoquer les 4 délégués titulaires lors des prochaines réunions du Conseil de Communauté.

### DECLARATION DE MONSIEUR ROUSSELOT

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ROUSSELOT qui fait lecture d'une déclaration qui restera annexée au présent procès-verbal (voir en annexe).

A l'issue de cette déclaration, Monsieur le Président a tenu à préciser que la motion votée avait été prise à l'initiative de Monsieur le Conseiller Général. En outre, il estime qu'après la « folie médiatique » née de la création de la Communauté, il était temps que la paix s'instaure et que nous puissions travailler dans la sérénité. Il rectifie par ailleurs certaines erreurs parues et exploitées dans la Presse comme l'augmentation de 81 % de la TEOM qui est fautive et ne concerne en tout état de cause que les 9 communes de l'ex-SIROM. De fait, il y aura bien augmentation liée au renouvellement du marché par l'ex-SIROM, mais elle sera diluée puisqu'il y a aussi la participation à l'UCTOM pour le traitement.

Par ailleurs, concernant la Commune de Cadaujac, il tient à rectifier ce qui a été écrit sur l'attribution de compensation qui est basée sur l'année 2001 et non 2000 comme écrit. Ainsi, il estime, alors que la Commission d'Evaluation des Charges n'a pas achevé son travail, qu'il est totalement faux d'écrire et de dire que la commune de Cadaujac perdra 150 000 Euros de taxe professionnelle.

Enfin, il souhaite opportun que tous les élus communautaires se fédèrent pour travailler dans la sérénité.

Monsieur FATH estime très important de se retrouver pour mettre en place des services publics à destination des 32 000 habitants de la Communauté : « Gérer 45 élus avec une majorité de 34 est quelque chose de difficile, poursuit-il, mais il faut tourner la page de ces débuts difficiles et travailler pour le bien collectif. »

Reprenant les propos de Monsieur le Président, Monsieur FATH confirme qu'il n'y aura pas 81 % d'augmentation sur les ordures ménagères et que Cadaujac ne subira pas cette hausse puisque pour 2002, les produits de la TEOM seront votés par Commune.

Il estime aussi qu'au-delà de bien connaître les lois et les textes, il convient de veiller à ne pas méconnaître la vérité et d'induire la population en erreur.

Monsieur THERON précise pour sa part qu'il avait décidé de s'engager, comme Vice-Président, à partir du moment où primait l'intérêt général.

Or, il constate que le groupe majoritaire se réunit et s'étonne ainsi de la tournure politique prise par la Communauté.

S'estimait accusé à tort de la responsabilité dans l'ex-SIROM alors qu'il n'exerce plus la présidence depuis les élections municipales de 2001, il indique qu'il ne souhaite plus prendre de responsabilités au sein de la Communauté.

Il estime ainsi que les circonstances risquent d'entraîner la constitution d'un Groupe d'opposition.

Monsieur FATH indique que lui aussi a été mis en cause gravement dans un tract émanant de La Brède. Ce n'est pas pour autant qu'il présentera sa démission et refusera de poursuivre le travail à accomplir.

Il rappelle que depuis le début, l'opposition avait demandé des réunions de Bureau, ce qui a été fait. Par ailleurs, il pense que les élus « d'opposition » se réunissent aussi entre eux.

Enfin, il pense que les habitants de Saint Selve seraient sûrement heureux de voir que leur Maire, Vice-Président de la Communauté, s'occupe des dossiers qui lui sont confiés.

Monsieur ESTRADE (La Brède) estime que les déclarations de Monsieur le Conseiller Général « avaient tendance à nous endormir » précisant qu'il semblait devoir pratiquer la sagesse dans le discours et la matraque et la cuisine politique en coulisse.

Madame CHENNA avoue sa tristesse de constater que les élus de La Brède et de Cadaujac tentaient par tous les moyens de faire avorter la Communauté de Communes à des fins politiques. Elle indique qu'il y a une majorité unie et un seul fil conducteur, celui de l'intérêt général des 32 000 habitants de la Communauté.

Monsieur ROUSSELOT précise « qu'il n'est pas d'une majorité ou d'une opposition. Il n'y aura ni droite, ni gauche. Lorsqu'on aura à délibérer dans l'intérêt des cadaujacais, ils le feront et s'ils ne sont pas d'accord, ils diront non. »

Monsieur le Président, pour conclure ce débat, rappelle qu'il continuera à travailler dans l'intérêt des habitants de la Communauté, estimant qu'il existait peut être des clivages politiques mais qu'au Conseil de Communauté nous devons tous travailler dans l'intérêt général.

Enfin, il souhaite que Monsieur le Maire de Saint Selve revienne sur sa décision de ne plus assumer de responsabilités car il en va de l'intérêt général.

## **INSTANCES DE LA COMMUNE DE CADAUJAC**

36 voix POUR  
(7 ne prenant pas part au vote (délégués de Cadaujac et de La Brède)).

## 2002/12 – INSTALLATION DES COMMISSIONS

Préalablement au vote, Monsieur le Président a précisé que 3 communes n'ont pas désigné de représentants titulaires, rappelant que dans le règlement intérieur de fonctionnement, les délégués suppléants seront associés aux Commissions.

Monsieur NARDI (La Brède) manifeste son désaccord sur le nombre de Commissions. On avait souhaité qu'il y en ait moins.

Monsieur ESTRADE (La Brède) demande l'application stricte de la loi (représentation proportionnelle).

Monsieur le Président rappelle que le précédent Conseil de Communauté avait voté pour la création de 11 Commissions. Par ailleurs, tous les calculs ont été faits pour appliquer la représentation proportionnelle qui est de fait puisque chaque commune dispose d'un délégué titulaire par Commission.

Il donne lecture des textes (Code Général des Collectivités Territoriales et jugement d'un Tribunal Administratif du 27 septembre 1995).

Il estime ainsi que nous appliquons largement les textes.

Monsieur LEMIRE rappelle que les statuts, adoptés, ont prévu qu'il y ait un représentant par Commune au sein de chaque Commission.

Monsieur FATH propose de passer au vote à mains levées (adopté).

Monsieur ROUSSELOT communique avant le vote, les noms des délégués de sa Commune souhaitant siéger dans les Commissions. Monsieur le Président en prend acte en remerciant son Collègue.

Monsieur THERON indique qu'il réserve la position de sa Commune.

***En définitive, délibération adoptée par :***

***37 voix Pour***

***(6 ne prenant pas part au vote : délégués de La Brède et de St Selve).***

## N° 2002/13 – COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

Compte tenu de la non désignation des délégués de Cadaujac, Monsieur le Président propose de retirer ce point de l'ordre du jour. Cette délibération sera représentée lors de la prochaine réunion, après désignation des délégués de Cadaujac. (***adopté***)

## N° 2002/14 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2002

***Rapporteur : Monsieur CONSTANT***

DEBAT :

Monsieur CONSTANT précise que la TEOM sera votée Commune par Commune et devra couvrir intégralement les charges.

Monsieur NARDI (La Brède) estime l'exposé de Monsieur CONSTANT très intéressant mais regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation entre les Maires et qu'aucun chiffre précis n'ait été communiqué.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a eu débat avec les Vice-Présidents. Il indique par ailleurs qu'on ne peut pas inventer des chiffres qu'on n'a pas (D.G.F. notamment).

Concernant la déchetterie, il donne connaissance des démarches entreprises pour positionner ce dossier et solliciter les subventions.

Concernant les locaux administratifs de la Communauté, un accord a été donné par le Département. Cela devenait indispensable car depuis le début, nous fonctionnons sans bureaux et quasiment sans personnel, ce qui n'est pas acceptable.

Monsieur CLAVERIE explicite longuement la genèse de ce dossier, expose le devenir du Syndicat Mixte et la vocation de Technopole du Site Montesquieu.

Il rappelle que le Syndicat Mixte doit être dissous le 30 juin prochain et que la Communauté doit reprendre les compétences économiques de ce dernier.

## N° 2002/15 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Préalablement au vote, Monsieur le Président indique que la Communauté doit se doter d'un minimum de personnel qualifié compte tenu de la montée progressive des charges (notamment dans le domaine de l'environnement).

Monsieur ROUSSELOT demande si il y aura des transferts d'agents des Communes vers la Communauté.

Monsieur le Président répond que la Communauté a repris les agents de l'ex-SIROM et qu'en ce qui concerne les futurs emplois administratifs, il appartiendra au Président et au Directeur des Services de définir les profils de postes pour lesquels on dispose d'ores et déjà de plusieurs dizaines de CV.

***Délibération adoptée par 40 voix Pour et  
3 Abstentions (La Brède)***

## N° 2002/16 – PROJET NATURA 2000

Préalablement au vote, un débat s'est instauré.

Monsieur ROUSSELOT manifeste son avis défavorable estimant qu'il y avait déjà sur sa Commune plus de 700 hectares au ZNIEFF. Il estime que ce projet est catastrophique pour Cadaujac.

Monsieur CLAVERIE pense que la Commission 7 pourrait travailler sur ce dossier.

Monsieur CONSTANT estime qu'il y a des priorités et qu'on ne peut décentement pas avoir pour objectifs de simplement protéger la faune et la flore.

Monsieur LEMIRE pense qu'on aurait pu séparer la délibération.

Monsieur NARDI (La Brède) estime qu'il s'agit d'un choix unilatéral et que pour sa Commune par exemple, tout le bourg est classé dans un périmètre où pèsent de lourdes contraintes. Même si on doit protéger certaines zones, il estime que ce dossier comporte beaucoup d'inconnus motivant l'avis défavorable de La Brède.

Monsieur le Président rappelle que si nous ne prenons pas de délibération, Monsieur le Préfet considérera que l'avis de la Communauté sera favorable « on ne nous laisse pas le choix », ajoute-t-il.

Enfin, il constate effectivement qu'il y a des positions divergentes des 13 Communes composant la Communauté.

*Délibération votée en l'état par 23 voix favorables,  
13 défavorables,  
3 Abstentions.*

## N° 2002/17 – REVERSEMENT AUX COMMUNES D'UNE QUOTE-PART 1/12 DE TAXE PROFESSIONNELLE

Préalablement au vote, Monsieur le Président a donné lecture de la réponse qu'il a apportée à Monsieur le Maire de La Brède en date du 13 février, réponse communiquée pour information aux 44 autres délégués.

*Vote UNANIME*

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne connaissance d'une lettre reçue du Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu de La Brède rappelant que la position de cette Commune n'engageait pas les autres Communes. Il souhaite confier ce dossier au Vice-Président en charge du secteur.

Monsieur FATH avoue sa surprise sur ce courrier estimant qu'il convenait de définir l'intérêt communautaire dans ce dossier. Il regrette que certains Maires méconnaissent les mécanismes de fonctionnement d'une Communauté.

Monsieur le Président confirme son souhait que ce dossier soit mis à l'étude par la Commission spécialisée.

\* \* \*

*Séance levée à 20 heures 15.*